



Co-souscription a une crédit, fichage "abusif"?

Par **nash40**, le **27/02/2010** à **00:14**

Bonjour,
Je vous explique la situation: je suis co souscriptrice sur un credit (rachat de crédit) que mon EX compagnon a fait auprès de notre banque de l'époque. Lors de notre séparation, il s'est engagé moralement a continuer a régler les mensualités du credit puisque j'avais la garde de notre enfant. Aujourd'hui mon ex connait des difficultés financières et le crédit n'est plus remboursé tous les mois. Je recois donc des lettres de la banque pour me prevenir, jusqu'au jour ou j'ai carrement reçu une lettre avec AR me demandant de rembourser la somme restante en integralité car celui faisait 4 ou 5 mois que les prélèvements sur le compte de mon ex ne pouvaient plus se faire. Et que donc je me retrouvais fichée FICP, cela je ne le conteste pas, mais ce que je ne trouve pas normal c'est que je me trouve aussi privée de mes moyens de paiement alors que je ne suis pas "interdit bancaire". Surtout que mon compagnon, ayant changé de banque il y a quelque mois, ne se trouve pas inquiété, il dispose de sa carte de paiement!!
Est ce normal que le souscripteur principal ne soit pas fiché et que moi si???
Que dois je faire pour faire "reviser" cette situation auprès du contentieux?
Je précise au passage que depuis plusieurs mois, dés que j'appelle le contentieux, le monsieur me dit que ce n'est pas lui qui gere mon dossier, qu'il gere seulement le dossier de mon ex et que je dois voir avec ma conseillere en agence, et ma conseillere (qui connait la situation) m'assure qu'elle ne peut rien faire car il ya blocage sur mon compte de la part du contentieux?
Je ne sais plus vers qui me tourner pour savoir a qui je dois expliquer tout ca...
En esperant que quelqu'un pourra me repondre, merci d'avance.

Par **nash40**, le **05/03/2010** à **21:16**

Personne n'a une petite idée???? Snif... ;-)